

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 février 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 7 février 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle TEISSEYRE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 57 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Monique BOTTINI - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 29

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Roland PEYRON

Animation Territoriale

024-2024 Signature d'une convention de partenariat entre l'Observatoire des Politiques Culturelles et la CCBDP au titre du cycle régional de la CTEAC vers un projet culturel de territoire, pour la période 2023 - 2025

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 158-2022 en date du 27 septembre 2022 autorisant la signature d'une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) pour la période 2022-2025 ;

Considérant que, dans le cadre du renouvellement de la 3^{ème} CTEAC, la collectivité s'est engagée vers l'élaboration d'un projet culturel de territoire en lien avec les autres politiques publiques et en adéquation avec les spécificités du territoire ;

Considérant que la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes a entrepris d'accompagner les collectivités souhaitant réfléchir à l'évolution de leur politique culturelle en proposant un « cycle régional » en direction des élus et techniciens chargés des conventions territoriales ;

Considérant que pour ce faire, l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) a été missionné pour concevoir et coordonner la formation afin d'enrichir les capacités techniques et politiques au sein de la collectivité pour disposer des ressources nécessaires à la réalisation du projet ;

Le cycle régional s'articule autour d'un programme de mentorat, de séminaires et d'ateliers d'échange de pratiques échelonnés entre 2023 et 2025. La constitution d'un groupe de travail élus et l'animation d'une première rencontre « Vers des projets culturels de territoire » courant 2023 ont permis, à cet effet, d'impulser une réflexion avec les ressources du territoire (techniciens et élus du territoire intercommunal) en vue d'une poursuite approfondie du travail amorcé en 2024 - 2025.

Considérant que cette démarche est formalisée dans le cadre d'une convention qui précise le financement à hauteur de 2 000 € par an à la charge de la CCBDP sur la durée du « cycle régional » (2023, 2024, 2025), qui viendra cofinancer les actions de l'OPC ;

Il est précisé que le Département s'est engagé à prendre en charge ce financement de 2 000 €, et donc à reverser ce montant à la CCBDP en complément de la subvention annuelle départementale.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature de la convention de partenariat avec l'OPC pour la période 2023-2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le versement d'une participation financière de la CCBDP d'un montant de 2 000 € pour la démarche conduite par l'Observatoire des Politiques Culturelles ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat entre l'Observatoire des Politiques Culturelles et la CCBDP pour la période 2023 - 2025 ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à hauteur de 4 000 € (2 000 € pour 2023, 2 000 € pour 2024) ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 26/02/2024

Mise en ligne le : 26/02/2024

Ampliation à :